

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David, CHARBONNIER Nadine, AGUES Nicolas

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David et DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 avril 2024.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour, il est proposé la suppression des 4 points concernant l'assainissement collectif et l'ajout d'un point concernant le dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR – ex ZRR).

1 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN MULTISERVICES : MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION ET SANTE

Le bâtiment et les travaux publics représentent le quart des accidents mortels du travail alors qu'il compte moins de 10% de la population active. Les accidents sur chantier BTP sont donc relativement beaucoup plus fréquents que dans les autres branches d'activité économique et peuvent être extrêmement graves. C'est pourquoi une coordination SPS est ainsi obligatoire pour tous les chantiers sur lesquels interviennent, simultanément ou successivement, plusieurs entreprises, même en sous-traitance l'une de l'autre. Deux devis ont été obtenus pour cette mission de mission de coordination sécurité protection et santé. Il est proposé de retenir l'offre de la EURL Marc GALLETTI pour un coût de 2 660 € HT, soit 3 192 € TTC.

VOTE POUR : 14

2 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN MULTISERVICES : DIAGNOSTICS PLOMB – AMIANTE ET RADON

- Le diagnostic radon pour les ERP s'ils sont situés au minimum en zone 3, est obligatoire.
- Le diagnostic amiante, est un document obligatoire si le permis de construire a été délivré avant juillet 1997.
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) concerne les bâtiments à usage d'habitation, construits avant le 1^{er} janvier 1949.

Une proposition a été obtenue auprès de l'entreprise Socotec Construction pour un coût de 935 € HT, soit 1 122 € TTC. Les prélèvements sont en suppléments au prix de 53 € HT/prélèvement et seront effectués en concertation avec le maître d'œuvre ACA Architectes. Il est proposé de valider cette proposition.

VOTE POUR : 14

3 – FONDS VERT RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES : DEPOT SUBVENTION RENATURATION DE LA TRAVERSE DE BOURG

L'étude projet de la traverse de bourg avance bien. Les travaux devraient pouvoir commencer au printemps 2025. Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe 2 « Renaturation des villes et des villages ». Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Etude diagnostique assainissement	18 100 €	CD 63 étude diag assainissement 50 %	9 050 €
Etude AVP Atelier du Rouget	19 800 €	Agence de l'eau étude diag assainissement 30 %	5 430 €
		Conseil régional	400 000 €
		Conseil départemental voirie départementale	230 000 €
Travaux voirie départementales	184 968 €	Conseil départemental FIC 2025	40 279 €
Travaux voirie communales	799 577 €	Fonds Vert	219 837 €
MOE Atelier du Rouget (11 %) en attente devis	108 300 €	Autofinancement mini 20 %	226 149 €
TOTAL	1 130 745 €	TOTAL	1 130 745 €

Le Maire propose de déposer cette demande de subvention.

VOTE POUR : 14

4 - CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONVENTION DE COOPERATION VIABILITE HIVERNALE

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose depuis de nombreuses années une convention de coopération de viabilité hivernale. Cette convention autorise les deux parties (Commune et Département) à intervenir sur leur domaine public routier respectif afin de réaliser des opérations de déneigement simple (raclage) lors d'épisodes exceptionnels. La convention est conclue à titre gratuit. La convention est établie pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

VOTE POUR : 14

5 - SEMERAP : ADMISSION EN NON-VALEUR

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, la SPL SEMERAP a fait parvenir une admission en non-valeur pour des factures impayées entre 2002 et 2017. Ces admissions en non -valeur à hauteur de 461,15 € sont donc considérés comme impossibles à recouvrer et sont pris en charge par la SPL sans réclamation auprès de la commune. Il est demandé de valider ces admissions en non-valeur.

VOTE POUR : 14

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la fin du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la Semerap au 31/08/2024, il y a lieu de s'interroger sur la continuité de ce service public.

La commune a reçu une proposition du syndicat intercommunal Sioule et Morge et est en attente d'une proposition de la Semerap.

Le Maire informe qu'en l'attente de cette proposition, il y a nécessité d'attendre les éléments afin d'être en capacité de choisir une suite pour cette compétence.

6 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALIT2 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Suite à la saisie des données de l'assainissement collectif, les communes doivent réaliser un rapport annuel afin de rendre public le prix et la qualité du service. Le rapport est présenté. Le Maire propose de valider le rapport.

VOTE POUR : 14

7 – BARRAGE DE LA PRADE : VISITE TECHNIQUE APPROFONDIE

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire des propriétaires de barrage de réaliser tous les 5 ans un rapport de visite technique approfondie par un bureau d'études agréé.

Un devis a été obtenu auprès du bureau d'études SOMIVAL. Ce dernier propose une visite technique approfondie pour un coût de 2 450 euros HT, soit 2 940.00 euros TTC.

VOTE POUR : 14

8 – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections, le personnel communal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote auprès des membres des bureaux. L'arrêté ministériel du 27 février 1962, le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 et la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 fixent le cadre juridique de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE). Le Maire propose d'octroyer pour les élections européennes et législatives de 2024 une indemnité forfaitaire de 80 euros pour chaque tour de scrutin à Madame Evelyne MOUSSET, secrétaire de mairie.

VOTE POUR : 14

9 – FRANCE RURALITE REVITALISATION

Le dispositif des Zones de revitalisation rurale (RZZ) créées en 1995 prend fin au 1^{er} juillet 2024 et est remplacé par le dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR). La commune de Servant fait partie des communes éligibles au dispositif.

Le classement d'une commune en zone FRR donne droit à des exonérations fiscales pour les entreprises.

- Exonérations d'impôt sur les bénéfices, totale pendant les cinq premières années d'existence puis dégressive pendant les trois années suivantes.
- Sur délibération de la commune, exonération d'impôts locaux fonciers : cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), également totale pendant les cinq premières années d'existence puis dégressive pendant les trois années suivantes.

Le Maire propose de mettre en place ces exonérations pour les entreprises.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- La Communauté de communes du Pays de Saint Eloy met en place deux Fonds de concours :
 - Fonds solaire : soutien à Solaire Dôme : 10 000 euros par dossier communal (1 seul dossier par commune)
 - Fonds territoire : Soutien à un projet structurant jusqu'à 20 000 euros (plusieurs dossiers possibles)
- L'exposition Servant'Art de Emmanuel GRAND actuellement en cours, a suscité de la part de quatre Servantais, un certain émoi concernant 1 photo et de son texte (vers la digue du plan d'eau). Il est proposé de déplacer cette photo dans un emplacement avec moins de passage, notamment pour les jeunes.
- Au carrefour entre la RD92 et RD 18 sur la façade de la maison aux volets bleus, il est proposé de réaliser une fresque. Une proposition de l'artiste local OLEJE est proposée. Celle-ci ne faisant pas l'unanimité, il est proposé une autre thématique (plus bucolique).
- Conseil départemental 63 : FIC 2024/2026 : voirie 100 000 euros de dépenses subventionnables (subvention 40 000 euros, soit 40%)
- Conseil départemental 63 : Achat de 2 récupérateurs d'eau de pluie 5 m² et 2m² pour la salle des fêtes et le camping (subvention 2500 euros acceptée).
- Conseil départemental 63 : Subvention de 900 euros pour le diagnostic thermique de deux logements au-dessus de la boulangerie.
- Conseil départemental 63 : Dossier de la traverse de bourg estimé à 1 200 000 euros TTC est passé en commission et une subvention de 230 000 euros est octroyée).
- Réhabilitation boulangerie et 2 logements : subventions DETR – DSIL et Fonds vert refusées –

- dossier prioritaire en 2025 si étude APD complémentaire.
- Conseil régional : une subvention de 95 700 euros a été obtenue pour la réhabilitation de la boulangerie.
 - Cantine : déclaration égalim réalisée en 2023 (cette déclaration permet de bénéficier d'un euro supplémentaire/repas/enfant bénéficiant du repas a 1 euro ou moins (soit un repas a 5 euros pour ces enfants-là au lieu de 3 euros en tarif plein). Pour information la moitié des enfants bénéficie de la tarification sociale.
 - La nouvelle cour d'école a été mise en service et est très appréciée par les enfants et les institutrices.
 - Le logement communal situé route de Menat vient de se libérer. Il ne sera pas remis à la location puisqu'il hébergera l'association Couleur campagne pour permettre de vider l'ancienne poste.
 - Le Comité des fêtes, l'APE et la bibliothèque seront héberger dans l'ancien local de la coopérative agricole.
 - Les travaux de la deuxième phase de remplacement du réseau d'eau potable ont débuté de la route d'Ebreuil (RD 18) à la caserne des pompiers (RD 507). Les travaux avancent très bien dans l'ensemble. L'entreprise Barbiero est sérieuse.
 - L'agent technique du camping, Aurélie CHUECO est en arrêt maladie depuis mai jusqu'à la mi-juillet. Elle est actuellement remplacée par Ludivine VEUILLEZ.
 - L'agent en charge de la surveillance de la classe de maternelle, Stéphanie BALLARIN est en arrêt depuis mars jusqu'au 7 juillet. Elle a été remplacée par plusieurs agents Sabrina FRANCHET et Mathilde HALLUIN. Le Maire tient à remercier Nadine CHARBONNIER qui a également, à plusieurs reprises, remplacé au pied levé les agents.
 - Suite au prélèvement du plan d'eau, la baignade a été interdite du 21 juin au 30 juin. Elle est de nouveau autorisée.
 - Une nouvelle assemblée générale a eu lieu concernant la vente du groupement forestier. Les démarches sont longues et fastueuses mais avancent doucement. L'enregistrement est toujours en cours et nécessaire.
 - Le projet d'aménagement et de renaturation de la traverse de bourg devrait débuter courant 2025. Des rendez-vous avec plusieurs administrés vont être nécessaires afin de discuter des aménagements prévus sur les emprises privé/public.
 - Distribution prochaine des bulletins communautaires et d'un dépliant annonçant les manifestations estivales.
 - La communauté de communes :
 - Organise 4 sorties cet été pour les plus de 13 ans afin d'initier à l'utilisation du drone.
 - Saison culturelle itinérante avec une saison estivale à proximité des plans d'eau et des sites touristique
 - De nouvelles dates de réunions sont organisées pour le débat public lié à l'installation de la mine de lithium.
 - Dans le cadre de la semaine bleue, en partenariat avec l'ARSEPT Auvergne, le Club de l'amitié propose le 1^{er} octobre 2024 une après-midi initiation à la danse pour les plus de 55 ans.
 - 13 juillet dans le cadre du festival de Gannat, la commune accueille une compagnie de danse de la Martinique.
 - 14 juillet pique-nique Servantais au plan d'eau.

La séance est levée à 21h